



Unaformec
261, rue de Paris
93556 Montreuil-cedex
Tél 01 43 63 80 00
Fax 01 43 63 68 11
Internet www.unaformec.org

N° 216 - 2 décembre 2002

AGORA formation XXI : J-5

Le journal faxé de l'Unaformec

Vous pouvez désormais consulter ce journal au format acrobat reader (en pdf) sur notre site, à l'adresse suivante : www.unaformec.org

EDITO

Un nouveau dispositif pour la FMC va-t-il vraiment voir le jour ? L'« obligation » prévue par la loi Juppé de 1996 semble avoir stérilisé toutes les bonnes volontés et annihilé tous les efforts des deux décennies précédentes... Le remue-ménage autour de l'article 77 du code de déontologie, les refus et attermolements du précédent gouvernement à propos des revendications de revalorisation des honoraires, ont un peu fait oublier que ni la loi Juppé 1996, ni la loi Kouchner 2002 n'ont eu de décrets d'application. La FMC reste l'arlésienne d'un système de santé par ailleurs en pleine déliquescence...

FMC : RENAISSANCE OU BURN-OUT ?

Le rapport « Laurent », du nom de la conseillère d'état qui a animé les réunions du groupe de travail FMC mis en place par le ministère de la santé, a été remis hier à J.F. Mattei. Le décret d'application devrait suivre prochainement en s'inspirant des conclusions de ce travail...

Assonances... Le rapport Laurent préfère l'incitation à l'obligation, la conciliation à la sanction. Selon cette logique, les rapporteurs ont souhaité réorienter le dispositif vers la recherche de critères de qualité, le CNFMC ayant pour mission d'en décliner les modalités pratiques. La loi prévoyait trois possibilités pour le médecin : prouver sa participation à un certain nombre d'heures de formation, pratiquer un bilan de compétences, ou constituer un dossier personnel de formation. La formulation du décret devrait être moins restrictive et admettre toutes les combinaisons possibles. Ces éléments plutôt positifs du rapport Laurent semblent témoigner sans doute moins du futur dispositif de FMC que d'une nouvelle appréhension de la question par les différents protagonistes en cause. Après l'ère des oppositions et des ruptures, celle d'une vision plus consensuelle ?

... et dissonances ! Les uns revendiquent toujours le maintien de la FPC au sein du dispositif conventionnel qu'ils maîtrisent seuls, les autres celui d'une centralisation des fonds dans un FAF PM « renouvelé » au vu des résultats aux dernières élections des URML... Crédit d'impôt ? Chèque formation ? Autres modalités financières ? Et d'ailleurs, d'où viendra le financement ? L'accord sur les principes achoppe de toute évidence sur les problèmes très concrets de gestion des fonds et de maîtrise des choix. *Vu de Sirius*, pour paraphraser le brillant éditorialiste du *Monde*, il ne paraît pas évident que les « micro-querelles » intra-professionnelles soient enfin réglées... Le ministre devra faire avec, ou ... attendre encore pour signer son décret.

La prochaine négociation conventionnelle peut-elle clarifier le débat ? Il y a menace d'échec sur tant de points essentiels... Que ferait la FMC dans ces négociations ? N'y est-elle pas aux yeux de tous uniquement l'un des éléments du bras de fer syndicats-caisses, sans rapport avec ses véritables objectifs ? Il y a loin de nos rêves des années 80 à la réalité des années 2000. Ce « burn-out » s'étend largement au delà de l'actualité de la FMC... Le système français souffre d'un mal chronique. « *c'est l'équité même de l'accès de tous à des soins de qualité qui est compromise avec la crise qu'il traverse...* »¹. Le véritable enjeu est bien là.

JP VALLEE

¹ Amic E, Caby D, Tarac DO. Le système de santé français peut-il encore être sauvé ? Paris : MMI Editions; 1998.